

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

LIGUE RÉGIONALE DU
SPORT AUTOMOBILE DE
NORMANDIE

2^{ème}

REGIONAL RALLYE CŒUR DE LION

PERMIS D'ORGANISATION LIGUE

N° 2 DATE 01/02/2023

PERMIS D'ORGANISATION FFSA

N° 12 DATE 01/02/2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

CHANTAL LEBEL
SECRÉTAIRE DE LA LIGUE

PROGRAMME - HORAIRES

Site internet		http://www.rallyecoeurdalion.fr
Parution du règlement	dès ouverture des engagements	
Ouverture des engagements	Lundi 06/03/2023	
Clôture des engagements	Lundi 17/04/2023 à 23h59	
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 22/04/2023 de 08h30 à 16h00 Samedi 29/04/2023 de 08h30 à 16h00	JFC Automobile 44 avenue de la République 27700 Les Andelys
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 22/04/2023 de 08h30 à 16h00 Samedi 29/04/2023 de 08h30 à 16h00	JFC Automobile 44 avenue de la République 27700 Les Andelys
Direct / Listes / Classements		http://rallygt.net/rrcl2023/
Tableau d'affichage		Mairie – 27700 Bernières-sur-Seine Terrain communal – 27700 Tosny http://www.rallyecoeurdalion.fr
Vérifications administratives	Samedi 29/04/2023 de 08h00 à 16h00	JFC Automobile 44 avenue de la République 27700 Les Andelys
Vérifications techniques	Samedi 29/04/2023 de 08h15 à 16h30	Terrain communal Rue des Vignes du Val 27700 Tosny – Les Trois Lacs
Heure de mise en place du parc de départ	Samedi 29/04/2023 à partir de 08h15	Terrain communal Rue des Vignes du Val 27700 Tosny – Les Trois Lacs
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 29/04/2023 à 14h30	Mairie 27700 Bernières-sur-Seine Les Trois Lacs
Publication des équipages admis au départ	Samedi 29/04/2023 à 16h30	Voir tableau d'affichage
[ETAPE 1] Publication des heures et ordres de départ	Samedi 29/04/2023 à 16h30	Voir tableau d'affichage
[ETAPE 1] Départ	Samedi 29/04/2023 à 17h45 (basé sur le 1 ^{er} VH)	Terrain communal Rue des Vignes du Val 27700 Tosny – Les Trois Lacs

[ETAPE 1] Publication des résultats partiels	Samedi 29/04/2023 30min après l'arrivée du dernier concurrent	Voir tableau d'affichage
[ETAPE 1] Arrivée	Samedi 29/04/2023 à partir de 22h57 (basé sur le 1 ^{er} VH)	Terrain communal Rue des Vignes du Val 27700 Tosny – Les Trois Lacs
[ETAPE 2] Publication des heures et ordres de départ	Dès publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape	Voir tableau d'affichage
[ETAPE 2] Départ	Dimanche 30/04/2023 à 08h30 (basé sur le 1 ^{er} VH)	Terrain communal Rue des Vignes du Val 27700 Tosny – Les Trois Lacs
[2 ^{ème} ETAPE 2] Publication des résultats partiels	Dimanche 30/04/2023 30min après l'arrivée du dernier concurrent	Voir tableau d'affichage
[ETAPE 2] Arrivée	Dimanche 30/04/2023 à partir de 14h58 (basé sur le 1 ^{er} VH)	Terrain communal Rue des Vignes du Val 27700 Tosny – Les Trois Lacs
Vérifications finales		JFC Automobile 44 avenue de la République 27700 Les Andelys
Taux horaire de la main d'œuvre		60 € TTC
Publication des résultats définitifs du rallye	Dimanche 30/04/2023 dès que possible	Voir tableau d'affichage
Remise des prix	Dimanche 30/04/2023	Terrain communal Rue des Vignes du Val 27700 Tosny – Les Trois Lacs

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Normandie organise le 2^{ème} Rallye Régional Cœur de Lion en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le ../2023 sous le numéro .. et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro .. en date du ../2023.

Organisateur technique

Nom : **Rallye Cœur de Lion (association)**
Présidente : **Elodie COURTY**
Membres : **Annick LEFEBVRE, Didier CHABOSEAU, Raphael VOISIN**
Adresse : **Maison des Associations, rue Maurice Delarue, Les Andelys 27700**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Françoise MAWDSLEY Licence n°1653
Commissaires Sportifs	François JARDIN Licence n°20414
	Anouk MAWSDLEY Licence n°1652
Directeur de Course	Hubert VERGNORY Licence n°7092
Directeur de Course adjoint	Philippe DREAU Licence n°2281

Directeurs de Course Adjoints au PC Délégués ES	Chantal LEBEL.....Licence n°54921
	Alain OVIEVELicence n°196080
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Edouard MATHIOTLicence n°208309
	Guillaume LEGRANDLicence n°220796
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Pierre AUTELIN.....Licence n°117951
	Sébastien DEUILLicence n°113016
Commissaire Technique responsable	Jacques SALENNELicence n°18219
Commissaires Techniques adjoints	Jean-Michel DESSELicence n°5538
	William BLOTLicence n°236179
	Patrick GUILLEUX.....Licence n°55340
Médecin chef	Dc Hervé GALLOISLicence n°332301
Chargés des relations avec les concurrents	Claude CHRISTELLicence n°9367
	Laetitia LEVALLOIS.....Licence n°245180
Chargé des relations avec la presse	Elodie COURTYLicence n°230808
Chronométrateurs	Sylvain COUEDONLicence n°123698
	Christine COUEDONLicence n°228506
	Stephan MEUBRYLicence n°180551
	Jennifer LACHEVRE.....Licence n°194351
	Dominique LEBRUN.....Licence n°235844
	Bruno LE ROY.....Licence n°9337
	Raphael VOISINLicence n°211834
	Jean-Jacques NORBIATOLicence n°49214
Classement	
Speaker	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^{ème} Rallye Régional Cœur de Lion compte pour :

- Coupe de France des Rallyes 2023 coefficient 2
- Championnats de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2023
- Championnats 2023 de l'ASA Normandie

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des heures de convocation aux vérifications administratives sera accessible sur le site de l'épreuve www.rallyecoeurdelion.fr le jeudi 27 Avril 2023.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Afin de limiter l'empreinte carbone de l'épreuve, les engagements seront uniquement acceptés électroniquement, via un formulaire d'engagement en ligne sur internet.

Toute personne qui désire participer au 2^{ème} Rallye Régional Cœur de Lion, doit compléter le formulaire d'engagement en ligne, avant le **Lundi 17 Avril 2023 à 23h59.**

Le règlement des droits d'engagement se fera uniquement lors des vérifications. Les concurrents sont invités à préparer en amont leur règlement et leur fiche d'enregistrement des équipements de sécurité.

Tout forfait non déclaré 72 heures avant le début des vérifications administratives, avant le mercredi 26 Avril 2023 à 14h30, entraînera un refus de participer aux éditions suivantes de l'épreuve.

Le lien du formulaire d'engagement se trouvera dans la page « Concurrents » du site internet de l'épreuve www.rallyecoeurdelion.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve historique est inférieur à 20, la liste des concurrents au rallye moderne sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 150 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

Si une semaine avant l'épreuve, soit au samedi 22 Avril 2023 à 09h00, le nombre d'engagés diminué des forfaits éventuels, est inférieur à 80, l'Organisation se réserve le droit d'annuler l'édition.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - équipage 100% féminin 220 €
 - autre équipage 310 €
- sans la publicité facultative des organisateurs :
 - équipage 100% féminin 440 €
 - autre équipage 620 €

Une remise de 15 euros sera accordée aux équipages dits « partants » aux Rallye Cœur de Lion et Rallye de Dieppe.

3.1.12P. La réception de la demande d'engagement sera réputée « accusée » lorsque l'équipage engagé recevra une confirmation de dépôt par mail.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera uniquement autorisée : voie de droite de la route de la Garenne
..... Bernières-sur-Seine - 27700 LES TROIS LACS

Tous les plateaux ou porte-voiture devront être stationnés sur l'accotement de gauche, sans jamais empiéter sur la route.

Pour rappel, l'article 4.3.2.1 du règlement standard des rallyes FFSA demande aux concurrents de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance présent dans le parc d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures, et de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 2^{ème} Rallye Régional Cœur de Lion représente un parcours de 188,800 km.

Il est divisé en deux étapes et quatre sections.

Il comporte six épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,240 km.

Il comporte 6 épreuves spéciales :

ES 1/2/4/6 d'une longueur de 5,690 km

ES 3/5 d'une longueur de 8,240 km

L'horaire-timing est consultable sur le site www.rallyecoeurdelion.fr

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées dans « Programme / Horaires ».

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.7P. Le non-respect de la route de course dans les aménagements de sécurité demandant un ralentissement des concurrents, (type zig-zag à une ou plusieurs portes, ou chicane article 7.5.19) pourra entraîner, sur demande de la Direction de course, une pénalité infligée par les Commissaires Sportifs :

- à la première infraction : 1 minute
- à la seconde infraction : 2 minutes
- à la troisième infraction : disqualification

7.6.9P. L'Organisation demande aux concurrents de prévoir et disposer sous la partie mécanique de chaque voiture de course, au parc fermé/parc de regroupement, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix aura lieu au podium d'arrivée.

Est considéré « partant » tout équipage figurant sur la liste des admis à la course.

Les prix en espèces ne sont pas cumulables. Le concurrent sera alors doté du prix allant à son avantage.

Les prix en espèces seront adressés par voie postale sous sept jours après l'épreuve.

Classement général scratch

Des prix en espèces seront distribués aux cinq premiers du classement général de l'épreuve :

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Montant	310 €	250 €	200 €	150 €	100 €

Classement général scratch féminin

Seul les équipages 100% féminine (pilote et copilote toutes deux féminines) pourront prétendre aux prix ci-dessous.

« E » représente le montant d'engagement réglé par l'équipage récompensé.

Les montants seront arrondis à l'euro supérieur.

Place	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
De 1 à 2 équipages partants	½ E			
De 1 à 4 équipages partants	¾ E	¼ E		
De 1 à 6 équipages partants	E	½ E	¼ E	
Plus de 6 équipages partants	E	¾ E	½ E	¼ E

Classement général scratch par classe

Les 34 classes récompensées par des prix en espèces seront celles de l'article 4.1 du règlement standard des rallyes 2023 établi par la F.F.S.A. en page 8 et 9.

« E » représente le montant d'engagement réglé par l'équipage récompensé.

Les montants seront arrondis à l'euro supérieur.

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
De 1 à 2 équipages partants	⅓ E				
De 1 à 6 équipages partants	½ E	⅓ E			
De 1 à 10 équipages partants	E	⅔ E	⅓ E		
De 1 à 15 équipages partants	E	½ E	⅓ E	⅓ E	
Plus de 15 équipages partants	E	¾ E	½ E	⅓ E	⅓ E